

➤ TROPHÉE DE LA TOUSSAINT

ÉPREUVE D'ENDURANCE KARTING LOISIR
ESSAIS 30 MN + COURSE 3 HEURES
DIMANCHE 30 OCTOBRE 2011

- > ***Ouverte à tous et à toutes à partir de 15 ans***
- > ***Equipes de 2 pilotes minimum, pas de maximum***
- > ***Avec karts 270 Cm3 sur piste 1100 m***
- > ***Arrêt - ravitaillement en carburant***
- > ***Tous les équipements pilote fournis***
- > ***Trophée et dossier-résultats pour chaque équipe***
- > ***Au programme :***

- 8H00** Accueil administratif, confirmation des inscriptions, tirage au sort des karts et remise des équipements pilote
- 9H00** Briefing : présentation de l'épreuve, rappel des règles de sécurité et de conduite, de la procédure d'un changement de pilote et d'un arrêt-ravitaillement
- 9H30** Essais libres et qualificatifs de 30 mn
Mise en grille pour un départ en épi type « LE MANS »
- 10H15** Course de 3 heures avec 11 changements de pilote obligatoires
Ravitaillement en carburant entre 12h00 et 12h30 (fenêtre de 30 mn)
- 13H30** Proclamation des résultats & remise des prix

- > ***Collation offerte durant tout le meeting***

290 € TTC / équipe
INSCRIPTION SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
Renseignements au 03.85.76.77.33
ou sur infokart@circuitdebresse.fr

TROPHÉE DE LA TOUSSAINT 2011

RÈGLEMENT D'ÉPREUVE

ARTICLE 1

Le Circuit de Bresse Karting organise le dimanche 30 octobre 2011 une épreuve loisir d'endurance karting de 3 heures consécutives de course, précédées par 30 minutes d'essais libres et qualificatifs : *la 3ème édition du TROPHÉE DE LA TOUSSAINT*
Le Circuit de Bresse Karting se réserve le droit de modifier la date de l'épreuve si des contraintes indépendantes ou propres à l'activité du circuit l'exigent.

ARTICLE 2

Cette épreuve est ouverte à tous et à toutes, licencié(e)s ou non. Les concurrents mineurs (âge inférieur à 18 ans et supérieur à 15 ans révolus au jour de l'épreuve) sont autorisés à participer à cette animation loisir mais un accord parental est exigé et doit être remis au plus tard le jour de l'épreuve.
L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription et ce, sans l'obligation d'en donner la raison.

ARTICLE 3

Les droits d'inscription sont fixés à 290 Euros TTC (deux cent quatre vingt dix euros) par équipe, assurance comprise.

ARTICLE 4

Chaque équipe doit être composée de 2 pilotes au minimum. Au-delà, le nombre de pilote est libre. La composition des équipages ne peut comporter, au maximum, qu'un seul pilote mineur.
Seules les 22 premières demandes d'inscription, accompagnées d'un chèque du montant des droits d'inscription, sont retenues. Au-delà, une liste d'attente est établie.
La demande d'inscription entraîne l'adhésion totale et sans réserve de chacun des participants envers le présent règlement.
Aucun remboursement, ni total ni partiel, n'est accordé aux participants pénalisés ou exclus en cours d'épreuve pour non respect du présent règlement.

ARTICLE 5

Le Circuit de Bresse Karting se réserve le droit jusqu'au jour même de l'épreuve, d'annuler ou de reporter l'épreuve dans le cas où les circonstances l'exigeraient, notamment lorsque la sécurité ne peut plus être assurée ou lorsque la piste est rendue impraticable pour des raisons météorologiques. Dans ce cas, les droits d'inscription sont intégralement remboursés.

ARTICLE 6

Des karts Sodikart monoteurs 4 temps 270 cm3 spécialement révisés et préparés pour l'épreuve sont fournis prêts à rouler.
Le numéro du kart utilisé aux essais comme en course est attribué par tirage au sort, garantissant ainsi l'équité entre les équipes.

ARTICLE 7

Le circuit de 1100 m de long sur 8 m de large est utilisé dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre.
Des combinaisons, des casques, des chariottes hygiéniques et des gants sont mis à la disposition des équipages dans la limite des stocks disponibles. Chaque pilote peut amener son propre équipement sous réserve qu'il soit en bon état. Le casque doit obligatoirement être de type intégral, muni d'une visière. Le port d'une combinaison et d'un casque est obligatoire. Le port d'une minerve est vivement conseillé pour les pilotes mineurs. Un tableau blanc pour le panneautage en course est également fourni à toutes les équipes. Tout moyen de radiocommunication entre le pilote installé dans le kart et son équipe est formellement interdit.
Le système électronique et informatisé de chronométrage prend en compte l'intégralité des tours couverts par chaque kart. Tous les tours sont enregistrés ainsi que les écarts chronométriques afin d'établir les classements et de départager deux équipes ayant effectué le même nombre de tour.
Le classement général ainsi que les temps réalisés à chaque tour sont affichés sur un moniteur TV installé dans les stands du circuit.

ARTICLE 8

Les affichages publicitaires aux couleurs de vos partenaires ou les décorations sont admis dans l'enceinte du circuit (après autorisation du circuit) ainsi que sur le kart, la combinaison ou le casque mis à votre disposition pour autant qu'ils ne présentent pas de danger pour l'occupant du kart et pour les autres concurrents et qu'ils ne détériorent pas le support utilisé. Les autocollants sur base papier sont interdits.
Les participants autorisent le circuit à utiliser sans contrepartie leurs noms et photographies dans toutes réalisations publi-reportages liées à cette animation.

ARTICLE 9

A partir de 08h00, les équipes, réunies au complet, doivent se présenter au pointage administratif lors de leur arrivée sur le circuit. Il est procédé à :

- confirmation des inscriptions,
- tirage au sort du kart,
- distribution des équipements pilote,
- distribution des plaques de relais-pilote.

Chaque équipage peut ensuite prendre possession de son kart dans le paddock.

ARTICLE 10

A 09h00, tous les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing général de la Direction d'épreuve. Les modalités et les principales règles de sécurité concernant l'épreuve y sont rappelées ainsi que les recommandations et/ou les modifications éventuelles apportées postérieurement à l'édition du présent règlement. Des consignes concernant les changements de pilotes ainsi que le ravitaillement en carburant sont également donnés aux participants qui devront impérativement les respecter.

ARTICLE 11

Le départ des essais libres et qualificatifs est fixé à 09h30. D'une durée de 30 minutes, ils permettent à chaque pilote de se familiariser avec la piste et le kart, et de déterminer la position finale des équipes sur la grille de départ. Chaque équipe est libre de gérer ses essais comme bon lui semble.

ARTICLE 12

Le départ est donné à 10h15 au plus tard à la manière des « 24 heures du Mans ». Les pilotes effectuant le premier relais sont appelés 5 minutes avant le départ pour se placer en ligne, face aux karts placés en épis et préalablement mis en marche.
A l'abaisse du drapeau tricolore, les pilotes traversent la piste en courant et s'installent dans leur kart respectif pour s'élancer.

ARTICLE 13

Chaque équipe doit effectuer un minimum de 11 changements de pilotes qu'elle gère comme bon lui semble.
Les changements se déroulent dans une zone prévue à cet effet et l'entrée dans cette zone doit impérativement se faire en roulant au pas.
Le pilote « entrant » doit obligatoirement rester dans un espace de sécurité situé dans la zone de relais et ce, jusqu'à l'arrivée et l'arrêt de son équipier à sa hauteur.
Le pilote « sortant » stoppe dans l'espace d'arrêt pour laisser le plus rapidement possible la place à son équipier.
Il est strictement interdit de pousser le kart du pilote « entrant ».
Un membre de l'encadrement technique, présent dans la zone de relais, est chargé de pointer l'heure et le nombre des changements de pilote. Il peut être consulté à tout moment par les équipes.
Une fois le changement de pilote effectué, le pilote « entrant » reprend la piste en laissant la priorité aux karts évoluant déjà en piste.

ARTICLE 14

Le plein de tous les réservoirs est effectué avant le départ des essais et avant le départ de la course. Les karts sont en mesure de rouler au minimum 120 minutes et au maximum 135 minutes avec un plein.
Le ravitaillement en carburant s'effectue dans une zone spécifique prévue à cet effet. Cette zone est ouverte de 1h45 à 2h15 du temps de course, soit 30 minutes.
Chaque équipage gère comme bon lui semble le moment d'arrêt pour le ravitaillement en carburant, dans le créneau horaire imparti et après en avoir informé le personnel d'encadrement. Le ravitaillement est effectué par le personnel du circuit selon l'ordre d'arrivée des karts.
Le plein du réservoir est automatiquement effectué lors de cet arrêt.
Aucun changement de pilotes n'est autorisé durant l'arrêt-ravitaillement et l'entrée dans le poste de ravitaillement doit impérativement se faire en roulant au pas.
Pendant la durée du ravitaillement, le pilote quitte son emplacement dans le baquet. Une fois le ravitaillement terminé, le pilote s'installe à nouveau pour reprendre la piste en laissant la priorité aux karts sortant de la zone de relais-pilote et aux karts évoluant déjà en piste.
C'est le responsable du poste de ravitaillement, et lui seul, qui donne l'autorisation de repartir.

ARTICLE 15

L'arrivée est donnée par le Directeur d'épreuve qui, à l'issue des 3 heures de course plus un tour supplémentaire, abaisse le drapeau à Damiens au passage du kart en tête. Les équipes étant dans le même tour lors du passage sous le drapeau, sont départagées par l'écart chronométrique.
Les 5 premiers équipages du classement général sont conviés sur le podium où des trophées leur seront remis. Le pilote ayant effectué le meilleur tour en course est, de même, récompensé.
D'autres récompenses sont également prévues par l'organisateur pour toutes les équipes.
Un dossier- résultats personnalisés comprenant notamment le classement et le tour par tour complet des essais et de la course est remis à chaque équipe.

ARTICLE 16

Si un incident mécanique intervient durant la séance d'essais ou pendant la course, le concurrent concerné peut stopper de son propre chef en rejoignant les stands.
Un kart de rechange, le « mulet » est immédiatement et automatiquement attribué afin de ne pas pénaliser l'équipe concernée.
Les commissaires de piste sont seuls autorisés à apporter une aide à un concurrent immobilisé sur la piste. Celui-ci doit impérativement rester assis dans son baquet en levant un bras pour signaler son problème.

Le mécanicien accueille et prend en charge les karts selon l'ordre chronologique d'arrivée.
Aucun changement de pilotes n'est autorisé durant un changement de kart et il ne sera admis aucun repêchage.

ARTICLE 17

En cas de comportement antisportif et/ou dangereux, une pénalité, matérialisée par un « Stop en go » effectué dans les stands lors du prochain changement de pilotes, est infligée à l'équipe concernée.
Si l'équipe concernée n'a plus de changement de pilotes à effectuer, un passage par les stands pour le seul « Stop and go » est alors imposé à l'équipe.
La durée du « Stop and go » est fixée par les commissaires de piste suivant la gravité et la fréquence des fautes constatées. Le minimum fixé est de 5 secondes.

Les causes d'une pénalité peuvent être :

- départ anticipé,
- dépassement sous drapeau jaune,
- excès de vitesse dans la zone de relais-pilote,
- non-respect du parcours (coupure de la piste),
- récidive à un avertissement donné par un drapeau Noir & Blanc,
- conduite dangereuse (têtes à queue, contacts répétés ou contact sévère ...),
- comportement antisportif,
- irrespect envers d'autres concurrents ou des membres de l'organisation.

Dans le cas d'un changement de pilotes obligatoire non effectué, 1 tour de pénalité est infligé à l'équipe concernée.

Si un pilote arrive trop vite dans la voie des stands ou dans le poste d'arrêt-ravitaillement, une pénalité « Stop and go » de 10 secondes est immédiatement infligée.

ARTICLE 18

Drapeau JAUNE :
Indique un incident perturbant la piste ou une intervention sur un kart en panne. Vous devez ralentir, doubler de vigilance et contourner l'obstacle. Tout dépassement d'un autre concurrent est interdit dans la portion de piste concernée.

Drapeau NOIR & BLANC :
Indique un avertissement infligé à une équipe lorsque la conduite de son pilote est jugée dangereuse ou antisportive ou pour non respect des consignes de sécurité.

Drapeau NOIR :
Indique une sanction infligée à une équipe suite à une faute jugée importante ou une récidive à un avertissement. Un « Stop and go » (voir chapitre 16) à effectuer dans les 3 tours suivants la présentation du drapeau Noir, matérialise cette sanction.

Drapeau ROUGE :
Indique l'interruption temporaire ou définitive de la course et l'obligation pour tous les concurrents de rentrer aux stands à allure réduite sans dépasser ses adversaires. La course est neutralisée, aucun changement de pilotes n'est autorisé. Le classement est arrêté le tour précédent celui de présentation du drapeau Rouge.

Drapeau BLEU :
Présenté à un concurrent ou à un groupe de concurrents, indique l'obligation pour ce(s) dernier(s) de laisser passer dans les meilleures conditions et dans les délais les plus brefs, un ou plusieurs karts leur prenant un tour.

Drapeau BLEU / BLANC / ROUGE :
Signale le départ de la séance d'essais libres & qualificatifs et de la course.

Drapeau à DAMIERS :
Signale la fin de la séance d'essais libres & qualificatifs et de la course.

ARTICLE 19

La pratique du karting ne présente pas de danger particulier à la condition de respecter les règles évidentes de conduite et de sécurité. Lors du briefing général, ces principales règles sont rappelées. Par ailleurs, le règlement d'épreuve est affiché en permanence et en évidence dans le local d'accueil du circuit.

Ainsi les pilotes s'engagent à assumer entièrement leurs risques personnels et ceux qu'ils feraient encourir aux autres participants.

En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas d'incidents ou accidents provoqués du seul fait d'un concurrent. A vous de respecter les règles et de rester fair-play.
Toute contestation relative à la discipline de course ou au présent règlement doit être directement adressée à la Direction d'épreuve. Cette dernière se réserve le droit de modifier sans préavis tout point du règlement si les conditions de sécurité l'obligent.

ARTICLE 20

Il est par ailleurs expressément notifié à l'ensemble des participants que l'esprit sportif, le fair-play et une ambiance conviviale doivent régner au cours de ces animations loisirs. Tout participant ne respectant pas ces règles peut être sanctionné (Pénalité technique) par la Direction d'épreuve.
Exemple : La Direction d'épreuve se montrera particulièrement vigilante concernant les pilotes évouant des pratiques usitées en compétitions officielles (poussettes, contacts pontons contre pontons, franchissement des limites de la piste ...) pour justifier leurs fautes. Ces pratiques ne peuvent être tolérées dans des épreuves d'endurance, qui puis-est loisirs.

Les décisions de la Direction d'épreuve sont souveraines et sans appel.



TROPHÉE DE LA TOUSSAINT

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à nous retourner signé et accompagné de votre règlement)

**Nous inscrivons notre équipe (2 pilotes minimum)
au TROPHEE DE LA TOUSSAINT 2011 dimanche 30 octobre**

NOM DE L'ÉQUIPE : NOMBRE DE PILOTES :

POUR CHAQUE PILOTE

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous joignons notre règlement, soit : Chèque(s) x € = € à l'ordre du
CIRCUIT DE BRESSE. Le règlement ne sera encaissé que le lendemain de l'épreuve concernée.
En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date de l'épreuve, aucun remboursement ne sera
effectué. Le règlement restera en compte pour une inscription à une épreuve prévue à une date ultérieure.

DATE et SIGNATURE de chaque pilote, précédée de la mention "BON POUR ACCORD"

● **Joindre une autorisation parentale pour les mineurs**

Le CIRCUIT DE BRESSE KARTING se réserve le droit d'annuler une épreuve si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant ou d'en reporter la date si des contraintes indépendantes ou propres à l'activité du circuit l'exigent, notamment en cas de pluie soutenue ou de verglas.

CIRCUIT DE BRESSE KARTING